



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 3 novembre 2015 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAULT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire de

- Madame Claudette Rioux, décédée le 9 octobre à l'âge de 72 ans;
- Monsieur Armand Reniers, décédé le 20 octobre à l'âge de 73 ans;
- Madame Rita Bourget, décédée le 27 octobre à l'âge de 71 ans;
- Monsieur Paul-Maurice Lachance, père du directeur général de la Ville de Boisbriand, monsieur René Lachance, survenu le 20 octobre dernier à l'âge de 88 ans.

RÉSOLUTION 2015-11-608 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les articles suivants :

9 C) – **Avis de motion** – Règlement RV-1441-046 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux centres de tri et de recyclage dans les zones industrielles I-3.

16.1 – **Soumissions – Travaux d'élagage, haubanage ou abattage d'arbres – Automne 2015 – Contrat 2015-1470** – Accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions et annuler la soumission.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été posées par les citoyens présents et portent sur les sujets suivants :

Madame Mariette Aubé Gagnon

- Projet de développement de la terrasse Filion;
- Emplacement de la nouvelle rue Yvonne-Lacroix et du cours d'eau.

Madame Brigitte Bourget

- Usine d'épuration - Dépôt d'une pétition et d'une copie d'une revue de presse;
- Usine d'épuration – Problèmes d'odeur et de bruit.

Monsieur Martin Drapeau

- Usine d'épuration – Suggère de remplacer l'équipement déficient et de créer un comité de vigilance.

RÉSOLUTION 2015-11-609 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prolonger la période de questions.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - PROLONGATION

Monsieur Pierre Vézina

- Demande de reconsidérer la période d'interdiction de stationner de nuit entre minuit et 7 heures, du 15 novembre au 15 avril.

Monsieur Robert Gagnon

- Plus de question.

Monsieur François Thibault

- Projet de développement à venir à proximité de l'église Notre-Dame-de-Fatima.

RÉSOLUTION 2015-11-610 SÉANCE D'INFORMATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-040

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-040 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux marges d'une résidence unifamiliale isolée.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-040, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2015-11-611
SÉANCE D'INFORMATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
RV-1441-041**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-041 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones C-2 513-2, R-2 513-3 et P-2 513-4 à même la zone R-3 513-1 et par l'établissement de leurs dispositions particulières.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-041, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2015-11-612
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-011**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1447-011 modifiant l'article 91 du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1447-011, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2015-11-613

**AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 415,
CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – LOT 2 108 133 – ZONE C-2 239 –
DOSSIER 1505-DM-268**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogations mineures ayant trait au bâtiment situé au 415, chemin de la Grande-Côte, lot 2 108 133 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-2 239 visant à :

- réduire la marge avant minimale autorisée entre le bâtiment (station-service) et la ligne de lot à 13,8 mètres, représentant une dérogation de 1,2 mètre, soit 8 % inférieure à la norme minimale de 15 mètres prescrite à l'article 273 du Règlement RV-1441 sur le zonage;
- augmenter le rapport maximal plancher/terrain à 19 %, représentant une dérogation de 4 %, soit 27 % supérieure à la norme maximale de 15 % prescrite à l'article 272 du règlement;
- réduire la distance minimale autorisée entre une entrée charretière et l'intersection à 6,56 mètres, représentant une dérogation de 2,44 mètres, soit 27 % inférieure à la norme minimale de 9 mètres prescrite par le règlement.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir à 13,8 mètres la marge avant entre le bâtiment (station-service) et la ligne de lot.

D'établir à 19 % le rapport maximal plancher/terrain.

D'établir à 6,56 mètres la distance minimale entre une entrée charretière et l'intersection.

D'accorder la présente dérogation mineure conditionnellement à l'installation d'une enseigne directionnelle pour le sens unique de l'entrée charretière à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la rue Chamberlain.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-614

**AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 56, RUE
PÉLADEAU – LOT 3 005 853 – ZONE R-1 111 – DOSSIER 1508-DM-276**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande d'une dérogation mineure ayant trait à l'immeuble situé au 56, rue Péladeau, lot 3 005 853 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 111, visant à :

- réduire la marge de recul latérale droite minimale entre le bâtiment et la ligne de lot à 1,78 mètre, représentant une dérogation de 0,22 mètre,

soit 11 % inférieure à la norme minimale de 2 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir la marge de recul latérale droite à 1,78 mètre entre le bâtiment et la ligne de lot.

D'accorder la présente dérogation mineure conditionnellement à la démolition de l'abri d'auto non conforme.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-615
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2015, tel que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-616
RÈGLEMENT RV-1413-1 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 octobre 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1413-1 réduisant le montant de l'emprunt décrété par le Règlement RV-1413 prévoyant l'établissement d'une étude sur l'aménagement d'un site de neiges usées, l'acquisition d'un immeuble et décrétant un emprunt à ces fins.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-617
RÈGLEMENT RV-1441-026 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 octobre 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1441-026 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à l'installation d'un abri temporaire d'auto dans les zones résidentielles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-618
RÈGLEMENT RV-1441-038 — ADOPTION ET DÉPÔT DU PROCÈS-
VERBAL DE CORRECTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 octobre 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1441-038 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par le remplacement de l'affectation de la zone P-2 218-1 par l'affectation communautaire régional P-3 218-1 et l'établissement des dispositions particulières à cette zone.

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction des premier et second Projets de règlement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-619
RÈGLEMENT RV-1441-043 - ADOPTION DU PROJET**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Projet de règlement RV-1441-043 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux matériaux de revêtement extérieur permis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-620
RÈGLEMENT RV-1441-042 – ADOPTION DU PREMIER PROJET**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-042 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait au nombre de logements permis dans la zone R-3 407.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-621
RÈGLEMENT RV-1441-044 – ADOPTION DU PREMIER PROJET**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-044 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'emplacement des quais de chargement et de déchargement dans les zones industrielles.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-622
RÈGLEMENT RV-1441-045 – ADOPTION DU PREMIER PROJET

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-045 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout de dispositions particulières à la zone P-3 232.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-623
RÈGLEMENT RV-1441-046 – ADOPTION DU PREMIER PROJET

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-046 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux centres de tri et de recyclage dans les zones industrielles I-3.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-624
RÈGLEMENT RV-1446-003 - ADOPTION

ATTENDU que le Projet de règlement RV-1446-003 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 8 septembre 2015, suivant la résolution 2015-09-510;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 6 octobre 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 octobre 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1446-003 modifiant le Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-625
RÈGLEMENT RV-1447-009 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 juin 2015;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1447-009 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 222-1.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-626
RÈGLEMENT RV-1441-027
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-008
RETRAIT DU RÈGLEMENT ET ARRÊT DES PROCÉDURES

ATTENDU le dépôt par la greffière du certificat de la procédure d'enregistrement tenue le 29 septembre 2015 attestant que le Règlement RV-1441-027 est réputé non approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que la tenue d'un scrutin référendaire est nécessaire sauf en cas de retrait du règlement par le conseil;

ATTENDU que le Projet de règlement RV-1447-008 modifie le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 210-2 créée par le Règlement RV-1441-027;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE retirer le Règlement RV-1441-027 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones R-3 210-2 et R-1 210-3 et par l'agrandissement de la zone CONS 207.

D'arrêter les procédures de modification entamées par le Projet de règlement RV-1447-008 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 210-2.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-627
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue des procédures d'enregistrement des 20 et 26 octobre 2015, à savoir :

- Règlement RV-1441-033 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone R-3 222-1 à même la zone R-1 222 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone;
- Règlement RV-1422-1 réduisant le montant de l'emprunt décrété par le Règlement RV-1422 sur le financement du programme de subvention à l'affichage commercial;
- Règlement RV-1511 abrogeant le Règlement RV-1458.

Adoptée

**AVIS DE MOTION 2015-11-628
RÈGLEMENT RV-1447-011**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1447-011 modifiant l'article 91 du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**AVIS DE MOTION 2015-11-629
RÈGLEMENT RV-1476-6**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1476-6 modifiant le Règlement RV-1476 sur le programme de crédit de taxes à l'égard des immeubles situés dans les parcs industriels de la municipalité.

**AVIS DE MOTION 2015-11-630
RÈGLEMENT RV-1441-046**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-046 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage de manière à :

- interdire les centres de tri de matériaux de construction, de métaux ou tout autre type de matière, à moins de 500 mètres de toute habitation;
- prévoir un renvoi à cette disposition aux grilles des dispositions particulières permises dans les zones I-3 455 et I-3 467.

RÉSOLUTION 2015-11-631
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 24 septembre au 21 octobre 2015 conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-632
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 septembre au 15 octobre 2015 montrant un total des activités de 5 067 759,13 \$, détaillé comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	3 484 680,97	
Activités financières d'investissement	586 263,74	
Total des chèques fournisseurs		4 070 944,71
Salaires – Dépenses	1 545 532,95	
Salaires – Déductions	(548 718,53)	
Total des salaires nets		996 814,42
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		5 067 759,13

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-633
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie en date du 13 octobre 2015, révisée les 19 et 27 octobre 2015, montrant un total de 807 065,26 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-634
RAPPORT FINANCIER INTÉrimAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE
FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES - DÉPÔT**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte du dépôt du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-635
SOUMISSIONS - TRAVAUX DE CONCIERGERIE DE LA MAISON DU
CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE
- CONTRAT 2015-1467**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de conciergerie de la Maison du citoyen et Place de la culture et le Centre communautaire, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
9251-8679 Québec inc. / Service Net Plus 367, rue Bertrand Rosemère (Québec) J7A 1K5	16 528,80 \$
Entretien Nettoibec enr. 248, rue Chatelois Boisbriand (Québec) J7G 2L7	40 241,16 \$
Natalia Cordeiro 52, boulevard Provencher Boisbriand (Québec) J7G 1M7	49 117,32 \$
Servitout inc. 135A, rue Blainville Est Sainte-Thérèse (Québec) J7E 1M4	49 696,80 \$
Pla-Net inc. Services d'entretien d'édifices 1150, rue Delacroix Boisbriand (Québec) J7G 3E2	66 205,92 \$ Non recevable

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la directrice du Service juridique, en date du 20 octobre 2015.

D'accepter l'offre de 9251-8679 Québec inc. / Service Net Plus, au montant de 16 528,80 \$ comprenant toutes les taxes, pour les travaux de conciergerie de la Maison du citoyen et Place de la culture et le Centre communautaire, pour la période du 20 novembre 2015 au 19 novembre 2016 – Contrat 2015-1467.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-636
SOUSSIONS – ACQUISITION D'UNE REMORQUE POUR ASPHALTE
CHAUDE – CONTRAT 2015-1469 – RÈGLEMENT RV-1574**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une remorque pour asphalte chaude, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
ÉQUIPEMENT STINSON (QUÉBEC) INC. 1675, Gladstone Montréal (Québec) H4G 1C6	41 264,53 \$
9018-7980 QUÉBEC INC/ÉQUIPEMENT INSTA-MIX 10685, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H1C 1G7	50 439,53 \$
ÉQUIPEMENTS TWIN INC. 2025, rue Le Châtelier Laval (Québec) H7L 5B3	65 000 \$ Non recevable

ATTENDU la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics, du 29 octobre 2015;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la directrice du Service juridique, en date du 28 octobre 2015.

D'accepter l'offre d'Équipements Stinson (Québec) inc., au montant de 41 264,53 \$ comprenant toutes les taxes, pour l'acquisition d'une remorque pour asphalte chaude – Contrat 2015-1469.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1574.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-637
SOUSSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TUYAUTERIE DES
POMPES 3 ET 4 DU POSTE NORD-SUD (MARIUS-BARBEAU) –
CONTRAT 2015-1471 – RÈGLEMENT RV-1575**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection de la tuyauterie des pompes 3 et 4 du poste Nord-Sud (Marius-Barbeau), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
GROUPE MÉCANO INC. 894, rue Bergar Laval (Québec) H7L 5A1	29 274,93 \$
NORDMEC CONSTRUCTION INC. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant (Québec) J8E 2R2	30 424,68 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, du 3 novembre 2015;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par l'assistante de la greffière en formation, en date du 3 novembre 2015.

D'accepter l'offre de Groupe Mécano inc., au montant de 29 274,93 \$ comprenant toutes les taxes, pour les travaux de réfection de la tuyauterie des pompes 3 et 4 du poste Nord-Sud (Marius-Barbeau) – Contrat 2015-1471.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1575.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-638
SOUSSIONS – TRAVAUX D'ÉLAGAGE, HAUBANAGE OU ABATTAGE
D'ARBRES – AUTOMNE 2015 – CONTRAT 2015-1470**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'élagage, haubanage ou abattage d'arbres – Automne 2015, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
9125-1991 QUÉBEC INC/ SERVICE D'ARBRES NATURE 115, rue Gaston-Dumoulin – local 102 Blainville (Québec) J7C 6B4	30 581,74 \$
NOVAFOR INC. 735, boulevard Industriel – bureau 102 Blainville (Québec) J7C 3V3	30 583,35 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics, du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les prix soumis sont supérieurs au prix du marché;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par l'assistante de la greffière en formation, en date du 3 novembre 2015.

DE rejeter les soumissions reçues.

Adoptée

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU 3 NOVEMBRE 2015 ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 474.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La mairesse fait lecture intégrale de son rapport sur la situation financière de la Ville de Boisbriand, dont le texte est reproduit ci-après, puis le dépose accompagné des annexes requises par la Loi.

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BOISBRIAND DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2015

« Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec et à la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport sur la situation financière est le moment idéal pour vous présenter l'état des finances de la Ville; ce qui correspond tout à fait à notre volonté de reddition de comptes à la population. Les données présentées sous forme de tableaux fournissent l'accès à une information plus claire, convenant à notre souci constant de transparence.

Toujours dans le respect de la Loi, je dépose la liste de tous les contrats conclus entre le 1^{er} octobre 2014 et le 30 septembre 2015, liste qui peut être consultée à l'hôtel de ville. Elle inclut les contrats :

- qui représentent une dépense de plus de 25 000 \$;
- qui représentent une dépense de plus de 2 000 \$ avec le même fournisseur, lorsque l'ensemble des contrats constitue une dépense totale qui excède 25 000 \$.

États financiers au 31 décembre 2014

Les états financiers non consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et déposés au conseil le 5 mai 2015, indiquaient un surplus de 1 316 158 \$. Ce montant s'explique principalement par la hausse des revenus des permis de construction, des droits sur les mutations immobilières et le report de la garde en caserne au Service de sécurité incendie. Il reflète également la gestion serrée que nous avons faite des budgets des services municipaux.

Revenus (arrondis)	Dépenses (arrondies)	Écart (arrondi)
54 444 000 \$	53 128 000 \$	1 316 000 \$

Indications préliminaires des résultats financiers 2015

Après 9 mois de compilation, nous pouvons déjà anticiper un surplus de 1,2 M\$ pour l'année 2015.

Revenus (arrondis)	Dépenses (arrondies)	Écart (arrondi)
60 408 000 \$	59 233 000 \$	1 175 000 \$

Excédents annuels 2009-2015

2009	(728 000 \$)
2010	307 000 \$
2011	711 000 \$
2012	1 288 000 \$
2013	1 663 000 \$
2014	1 316 000 \$
2015 (estimation)	1 175 000 \$

Bien que les sommes puissent sembler importantes, la Ville de Boisbriand a un historique assez récent d'excédents annuels et un surplus accumulé assez faible en comparaison aux autres municipalités.

Surplus accumulé	2008	2013*
Boisbriand	5,5 %	12 %
Villes de la métropole	18,4 %	22,4 %
Province	20 %	24,9 %

*Source : Portrait de la situation financière et fiscale des municipalités 2008-2013, UMQ

De ce surplus, il faut en garder pour faire face aux imprévus. Deux exemples illustrent bien l'importance du surplus accumulé : l'abondante quantité de neige tombée en 2008 qui a engendré une dépense supplémentaire de 600 000 \$ et le bris majeur d'aqueduc à l'intersection des boulevards de la Grande-Allée et du Faubourg en 2013.

Cela étant dit, nous avons tout de même pris l'habitude de transférer une partie du surplus au budget de l'année suivante pour vous en faire bénéficier immédiatement.

Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Le programme triennal d'immobilisations permet au conseil municipal de planifier les investissements en immobilisations des trois prochaines années. Celui des années 2015, 2016 et 2017 s'élève à 36,6 M\$, en baisse de 17 % par rapport au programme triennal précédent. Pour l'année 2015, ce sont quelque 16,3 M\$ en travaux qui ont été planifiés.

Ces investissements comprennent notamment :

Parcs et espaces verts	
Travaux divers, dans les parcs	566 000\$
Travaux publics et voirie	
Resurfacement de rues et mise à niveau de l'aqueduc et des égouts	4 800 000 \$
Travaux de réseau de transport	806 000 \$
Véhicules et équipement	1 084 000 \$
Travaux à l'usine d'épuration	400 000 \$
Étude hydraulique du réseau sanitaire	400 000 \$
Plan et devis pour la réfection des rues	252 000 \$
Projets pour la pépinière municipale	203 000 \$
Réfection et amélioration du réseau routier et de l'aqueduc	200 000 \$
Réfection de pavage et d'éclairage	132 000 \$
Sécurité	
Véhicule et équipement	799 000 \$

Diminution du taux d'endettement (incluant les riverains)

2009	4,89 %
2010	4,50 %
2011	4,26 %
2012	4,05 %
2013	3,70 %
2014	3,68 %
2015 (estimation)	3,39 %

Pour une 7^e année consécutive, le taux d'endettement diminue. Depuis 2009, la dette à l'ensemble a diminué de près de 9 M\$. Celle des riverains (payé par autre que l'ensemble des citoyens) a quant à elle connu une croissance de 4,5 M\$ pour la même période. Ce qui est une bonne nouvelle, car elle est synonyme d'investissement de la part de tiers dans notre ville.

Depuis 2010, nous investissons en mettant à niveau nos infrastructures municipales, nos parcs et nos rues. Nous investissons en sécurité publique et dans l'équipement pour permettre de maintenir et même d'améliorer la qualité des services que nous vous offrons.

Nous investissons pour assurer l'équité entre les générations. Chaque génération doit bénéficier d'une ville en santé. La qualité et la pérennité des immobilisations sont une responsabilité qui ne peut être mise de côté. C'est pourquoi l'entretien et le maintien des actifs reçoivent une part importante de notre budget d'immobilisations. Sensibles aux changements qui affectent la vie de nos citoyens, nous ajustons notre offre de services en fonction des besoins.

Deux facteurs permettent d'investir adéquatement tout en réduisant la dette municipale : le programme de subvention TECQ des gouvernements fédéral et provincial pour la réfection des conduites et des rues, ainsi que la baisse des coûts des contrats constatée depuis 2010.

Même si la dette municipale a connu une forte augmentation de 2005 à 2009, principalement à cause de l'échangeur 15-640 (25 M\$) et l'usine d'épuration (34 M\$), sa gestion n'a cessé de s'améliorer au cours des 7 dernières années. La dette pour l'échangeur constitue, et de loin, la plus importante contribution d'une municipalité à une infrastructure autoroutière provinciale.

En comparaison avec les municipalités du Québec, le portrait de la situation financière et fiscale des municipalités pour la période 2008-2013 tel que dressé par Raymond Chabot Grant Thornton pour le compte de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), démontre avec éloquence la rigueur que nous appliquons à la gestion de la dette municipale.

Variation de l'endettement total net à long terme par habitant 2008 – 2013

Boisbriand	0,6 %
Villes de la métropole	1,8 %
Province	3,8 %

Rémunération et allocations des membres du conseil municipal pour 2015

Rémunération	Maire	Conseiller
Salaire annuel	70 796 \$	23 598 \$
Allocation annuelle	15 976 \$	11 799 \$
Maire suppléant, mensuel		674 \$
Allocation mensuelle		337 \$
Délégué à la MRC	10 238 \$	
Présence à la MRC, par séance	309 \$	
Substitut à la MRC, par séance		300 \$
Présidence annuelle d'une commission	5 186 \$	2 772 \$
Allocation annuelle		1 386 \$
Vice-présidence annuelle d'une commission		1 850 \$
Allocation annuelle		924 \$
Délégué à la RIPTB, par séance	279 \$	279 \$
Délégué au Comité exécutif du CITL	1 500 \$	
Délégué au Comité exécutif du CITL, par séance	150 \$	
Délégué ou substitut au Conseil d'administration du CITL, par séance	150 \$	150 \$
Délégué ou substitut à Tricentris, par séance		100 \$

Orientations générales du budget 2016 et du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

Cette année encore, votre conseil redoublera d'efforts pour présenter un budget qui permettra de répondre aux obligations, aux responsabilités, au maintien d'une qualité de vie et de service enviable, en plus de faire face aux enjeux importants qui touchent notre ville, notamment en sécurité incendie. Les obligations des municipalités ne cessent d'augmenter, tout comme la reddition de comptes envers le gouvernement du Québec.

Le pacte fiscal entre les municipalités et le gouvernement du Québec pour 2016-2019 ne permettra pas la récupération des sommes perdues lors du pacte « transitoire ». Au contraire, ce nouveau pacte signifie des pertes importantes pour les municipalités. La TVQ qui aurait dû être compensée à 100 % depuis quelques années à l'instar de la TPS, ne sera remboursée qu'à 50 %. Cela représente un manque à gagner annuel de 960 000 \$ pour la Ville de Boisbriand. Pour la durée de 5 ans du pacte fiscal, c'est plus de 4,8 M\$ qui seront assumés par les citoyens de Boisbriand.

Comme nous l'avons fait par le passé, nous utiliserons une partie de notre surplus accumulé pour alléger les impacts budgétaires. Ce surplus n'est pas illimité; c'est donc avec une grande prudence que nous l'utiliserons.

Notre plus grand engagement est de vous offrir des services de qualité, et ce, en étant des gestionnaires rigoureux et transparents comme nous l'avons toujours fait.

La mairesse,

Marlene Cordato »

RÉSOLUTION 2015-11-639 APPROVISIONNEMENT EN VRAC DE DIFFÉRENTS CARBURANTS – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU la réception d'une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs municipalités intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel en son nom;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU le désir de se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants dans les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 et confier à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de carburants nécessaires aux activités de la Ville.

DE permettre l'octroi d'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

DE confier à l'UMQ le pouvoir de bénéficiaire ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision au nom de la Ville.

DE s'engager à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui viseront à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants que la Ville prévoit avoir besoin.

DE s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

DE s'engager à payer à l'UMQ un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par la Ville et que L'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-640
SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTAGE DE SERVICES – CENTRE
DE MULTIRECYCLAGE – RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE
INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE**

ATTENDU que certaines modifications, comprenant non limitativement les horaires, les tarifs étaient souhaitées afin d'améliorer l'efficacité de la déchetterie municipale des Villes de Sainte-Thérèse et Boisbriand;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, la nouvelle entente intermunicipale avec la Ville de Sainte-Thérèse ayant trait au Centre de multirecyclage, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-641
SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE HECTOR-LANTHIER –
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE**

ATTENDU que Groupe l'Héritage inc. est propriétaire du lot 4 932 374, du cadastre du Québec, situé sur la rue Hector-Lanthier à Boisbriand;

ATTENDU que le 10 septembre 2015, Groupe L'Héritage inc. a déposé une demande de prolongation de services municipaux;

ATTENDU que dans le cadre du projet d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Boisbriand par la Ville de Saint-Eustache, il a été entendu que cette dernière fournirait les services municipaux nécessaires afin de desservir les terrains commerciaux situés à Boisbriand, à la limite des deux villes;

ATTENDU que suite à la demande de Groupe l'Héritage inc., la Ville de Saint-Eustache a procédé à un appel d'offres pour des services professionnels pour la réalisation d'études permettant de déterminer la capacité résiduelle de l'égout domestique (sanitaire) ainsi que des débits disponibles pour l'alimentation en eau potable (aqueduc);

ATTENDU que le montant des mandats à octroyer par la Ville de Saint-Eustache s'élève à la somme de 34 000 \$ plus taxes nettes applicables, soit 35 695,75 \$;

ATTENDU que, le 16 octobre 2015, le promoteur a fait parvenir une lettre à la Ville de Boisbriand ainsi qu'un chèque au montant de 35 696,75 \$ confirmant son acceptation à défrayer les coûts des études requises par la Ville de Saint-Eustache;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE conclure une entente entre les Villes de Boisbriand et de Saint-Eustache pour la réalisation d'une étude permettant de déterminer la capacité résiduelle de l'égout sanitaire ainsi que des débits disponibles par l'alimentation en eau potable (aqueduc) pour desservir le lot 4 932 374.

DE conclure une entente entre la Ville de Boisbriand et le propriétaire du terrain, Groupe l'Héritage inc., confirmant son acceptation à défrayer les coûts des études requises par la Ville de Saint-Eustache.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-642
MANDAT AUX PROCUREURS – PROGRAMME DE REMBOURSEMENT
VOLONTAIRE**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand souhaite entreprendre dès à présent toutes les démarches requises aux fins de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion d'un contrat public;

ATTENDU l'intérêt de la Ville à établir la liste des contrats publics susceptibles de donner lieu à la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives;

ATTENDU que la Ville a également l'intention de faire valoir tous ses droits dans le cadre du Programme de remboursement volontaire sur le point d'être mis en œuvre aux termes de la Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics (RLRQ, c. R-2.2.0.0.3);

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De mandater le cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats pour représenter la Ville de Boisbriand dans le cadre de la mise en œuvre de toute procédure utile aux fins de la récupération de sommes payées injustement par la Ville à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives à l'égard de divers contrats publics impliquant la Ville et, à cet effet, d'autoriser ses avocats à intenter, le cas échéant, les recours appropriés ou de représenter la Ville dans le cadre du Programme de remboursement volontaire mis en œuvre éventuellement aux termes de la loi, y compris le mandat de retenir les services de tout expert requis selon le cas, le tout selon l'offre du 15 octobre 2015 soumise à la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-643
NOMINATION – PROCUREUR SUBSTITUT À LA COUR MUNICIPALE**

ATTENDU la démission de la procureure substitut à la Cour municipale de Boisbriand, Me Annie Charron de l'étude Prévost Fortin D'Aoust;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE nommer Me Robert Déziel du bureau Dunton Rainville à titre de procureur substitut à la Cour municipale de Boisbriand aux mêmes conditions que la procureure démissionnaire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-644
GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2014 – DÉPÔT DU
RAPPORT ANNUEL**

ATTENDU que l'analyse du Formulaire de l'usage de l'eau potable transmis le 28 août 2015 a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU que la valeur d'au moins un des indicateurs de performance est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante, l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon d'immeubles résidentiels est requise d'ici le 1^{er} septembre 2017 pour l'approbation finale du Formulaire;

ATTENDU que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle du Formulaire de l'usage de l'eau potable par le ministère;

ATTENDU que le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2014 peut être déposé et présenté à la séance du conseil municipal;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte du dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-645
SUBVENTION – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU que, selon le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, certains éléments devaient être ajoutés dans la résolution du conseil municipal 2015-10-593 de la séance du 6 octobre 2015;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) qui s'appliquent à la Ville;

DE s'engager à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

D'approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux soumise à la présente séance et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 25 août 2015;

DE s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux soumise comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2016;

DE remplacer la résolution 2015-10-593 adoptée à la séance ordinaire du conseil le 6 octobre 2015 par la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-646
COMMANDITE À HYDRO QUÉBEC – BORNE DE RECHARGE RAPIDE –
SECTEUR COMMERCIAL FAUBOURG BOISBRIAND

ATTENDU le projet d'électrification des transports du gouvernement du Québec;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand participe déjà à l'électrification des transports par sa participation au « Circuit électrique » et au programme « Branché au travail »;

ATTENDU qu'Hydro Québec souhaite installer une borne de recharge rapide (400V) dans le secteur commercial du Faubourg Boisbriand;

ATTENDU qu'Hydro Québec souhaite que la Ville de Boisbriand soit partenaire du projet par l'achat d'une commandite de l'ordre de dix mille dollars (10 000 \$), selon les modalités prévues à l'entente préparée par Hydro Québec;

ATTENDU que ce projet est en concordance avec le Plan stratégique 2012-2017, article 6.3;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE participer au projet de commandite et de verser la somme de dix mille dollars (10 000 \$) pour l'installation d'une borne de recharge rapide dans le secteur commercial du Faubourg Boisbriand;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document donnant effet à la présente, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-647
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES À L'ARÉNA**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'équipe de hockey des Canadiennes de Montréal à obtenir un permis de vente et consommation de boissons alcoolisées pour la salle du 1^{er} étage de l'aréna et pour la consommation dans les gradins de la patinoire n^o 1 de l'aréna pour la joute-événement du samedi 6 février 2016 de la Ligue canadienne de hockey féminin les opposant au Thunder de Brampton.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et les responsables du tournoi devront assurer la surveillance des lieux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-648
RAPPORT ANNUEL 2014 – BIBLIOTHÈQUE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt du « Rapport annuel 2014 » de la bibliothèque de Boisbriand, préparé par monsieur Stéphane Legault, bibliothécaire en chef, et daté du 5 octobre 2015.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-649
TOPONYMIE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'attribuer l'odonyme « rue Yvonne-Lacroix », la future rue du projet 644, chemin de la Grande-Côte, lot 2 109 912 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 303.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-650
SIGNALISATION

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le retrait de la signalisation de stationnement interdit, le lundi, dans le pourtour extérieur de la rue des Francs-Bourgeois.

D'autoriser le retrait de la signalisation de stationnement interdit, en tout temps, dans le pourtour intérieur de la rue des Francs-Bourgeois à partir des « Condos Quinze Nord », direction sud-ouest jusqu'à la première intersection.

D'autoriser l'installation d'un panneau « Stationnement interdit », dans la courbe entre les 207 et 211, rue de Galais.

D'autoriser le retrait des arrêts obligatoires des deux côtés du passage à niveau sur le chemin de la Côte Sud, tel que stipulé dans les normes de signalisation du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-651
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

- A) 69 135,90 \$ (don non réservé) au Fonds communautaire;
- B) 200 \$ à Opération Nez rouge Laval-Basses-Laurentides pour la campagne 2015;
- C) 75 \$ à la Légion royale canadienne pour la cérémonie du Jour du Souvenir – Campagne du coquelicot 2015;
- D) 200 \$ à Centraide Laurentides pour sa Campagne 2015;

E) 500 \$ au Grenier populaire des Basses-Laurentides pour 2015;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02 110 00 991.

F) 1 000 \$ à l'Association des employés du Service des travaux publics de la Ville de Boisbriand, conformément au protocole d'entente intervenu entre la Ville et l'Association, le 3 mai 2007 pour la mise en œuvre du projet pilote de récupération et recyclage de métaux et matériaux plastiques aux ateliers municipaux;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 420 50 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-652
DEMANDE DE DÉROGATION AU CONSEIL INTERMUNICIPALE DE
TRANSPORT DES LAURENTIDES – SERVICE DE TAXIBUS AUX AÎNÉS**

ATTENDU que les municipalités de la MRC Thérèse-De Blainville sont partenaires dans le projet Centre de jour Chez soi en offrant le service de taxibus aux participants boisbriannais tous les vendredis vers l'OMH de Boisbriand;

ATTENDU que la fête de Noël pour tous les Centres de jour Chez soi de la MRC aura lieu à la Maison du citoyen et Place de la culture à Boisbriand, le jeudi 3 décembre 2015 de 9 h à 16 h plutôt que le vendredi;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE demander au Conseil intermunicipal de transport des Laurentides d'accepter les demandes de taxibus des aînés de Boisbriand déjà inscrits au service pour le Centre de jour Chez soi, le jeudi 3 décembre 2015 vers la Maison du citoyen et Place de la culture plutôt que le vendredi de cette semaine.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-653
ADHÉSION – TÉLÉVISION DES BASSES-LAURENTIDES 2015-2016**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à Télévision des Basses-Laurentides pour 2015-2016, à titre de membre corporatif au coût de 125 \$ et d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494;

D'autoriser le versement de la somme de 500 \$ à titre de don pour l'année 2015 et d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-654
ACCREDITATION D'ORGANISMES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE confirmer l'accréditation de l'organisme suivant, selon les critères de la politique de reconnaissance des organismes :

Secteur communautaire Les Filles d'Isabelle, Cercle Abbé Ducharme
1033 – Organisme régional desservant une
clientèle adulte.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-655
SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE – CLUB DE
PATINAGE DE VITESSE ROSEMÈRE/RIVE-NORD – SAISONS 2015-2016
à 2018-2019**

ATTENDU la volonté de la Ville de maintenir une offre de service diversifiée d'activités sur glace, en offrant du patinage de vitesse pour les jeunes de 17 ans et moins;

ATTENDU que la survie et l'évolution du patinage de vitesse passent par la régionalisation de cette activité, la reconnaissance de l'organisme qui le chapeaute et le soutien de plusieurs villes;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand prend part depuis plus d'une vingtaine d'années au protocole d'entente intermunicipale assurant le déroulement du patinage de vitesse et le soutien de l'organisme mandaté, le Club de patinage de vitesse Rosemère/Rive-Nord (CPVRRN);

ATTENDU l'expertise développée ces vingt dernières saisons par les bénévoles et le personnel du Club de patinage de vitesse Rosemère/Rive-Nord;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le renouvellement du protocole d'entente intermunicipale avec les Villes de Blainville, Lorraine, Rosemère, St-Eustache, Ste-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ainsi qu'avec le Club de patinage de vitesse Rosemère/Rive-Nord, pour les saisons 2015-2016 à 2018-2019, visant notamment à compenser, au prorata des participants, les heures de glace requises pour le déroulement de l'activité.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-656
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2015 montrant un total mensuel 4 353 192 \$ et un cumulatif de 32 728 168 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-657
REFUS D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT RV-1441
SUR LE ZONAGE – USAGE DE BUREAU ADMINISTRATIF DANS LA
ZONE P-3 225**

ATTENDU le dépôt d'une demande de modification du Règlement RV-1441 sur le zonage pour permettre un usage de bureau administratif dans la zone P-3 225;

ATTENDU que dans la zone P-3 225, seuls les usages communautaires régionaux et les résidences unifamiliales isolées sont permis;

ATTENDU que des demandes similaires de modifications au Règlement RV-1441 sur le zonage ont antérieurement fait l'objet d'un refus;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2015 portant le no R-15-CU-2569, la demande de modification du Règlement RV-1441 sur le zonage pour permettre un usage de bureau administratif au 220, chemin de la Grande-Côte, lot 2 105 660 du cadastre du Québec, dans la zone P-3 225.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-658
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – VAPE-PURE – 47, CHEMIN DE LA GRANDE-
CÔTE – ZONE C-2 108**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2015 portant le no R-15-CU-2582 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale sur la marquise et enseigne sur poteau pour la boutique Vape-Pure, localisée au 47, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 108 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- simulation visuelle, profils et détails de l'enseigne murale, préparés par Création Dezipn Plus et révisés en date du 29 septembre 2015;
- simulation et détails de l'enseigne sur poteau, préparés par Michel Tanguay de Vape-Pure, datés de mai 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-659
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – ASCENSION VÉLO – 650, BOULEVARD DU
CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2015 portant le no R-15-CU-2578 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour la boutique Ascension Vélo, localisée au 650, boulevard Curé-Boivin dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillés aux documents suivants :

- plan et simulation de l'enseigne murale, préparés par Service d'éclairage Lumipro et révisés en date du 8 octobre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-660
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – LA FABRIQUE À BOIRE – 3315, AVENUE DES
GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2015 portant le no R-15-CU-2577 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur commercial du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour le projet La Fabrique à Boire, localisé au 3315, avenue des Grandes Tourelles dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparés par Enseignes La Fabric en date du 29 septembre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-661
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – PHARMACIE SYLVIE DELISLE
(UNIPRIX) – 358, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 214**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2015 portant le no R-15-CU-2579 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale et une enseigne sur poteau communautaire pour la Pharmacie Sylvie Delisle (Uniprix), localisée au 358, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 214 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- simulation, description et coupe des enseignes, préparées par Lysa Sheib des Enseignes Dominion en date du 11 mai 2015.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-662

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR POTEAU COMMUNAUTAIRE – CROCS BOISBRIAND –
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE / BOULEVARD DU FAUBOURG –
ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2015 portant le no R-15-CU-2581 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur commercial du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour l'ajout d'un panneau de locataire dans l'enseigne sur le poteau communautaire situé aux intersections du boulevard de la Grande-Allée et du boulevard du Faubourg, dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plans et devis techniques de l'enseigne, préparés par JB Enseignes en date du 17 septembre 2015.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-663

**REFUS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – STONE DECORATIVE – 3525, BOULEVARD DE
LA GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 448**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2015 portant le no R-15-CU-2580 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour Stone Decorative, localisé au 3525, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 448 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- simulation, description et coupe de l'enseigne, préparées par Zone Enseignes éclairage, nommées Stone Decorative en date du 14 septembre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-664
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
GARAGE DÉTACHÉ – 110, CHEMIN DE LA CÔTE SUD – ZONE R-1 475**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2015 portant le numéro R-15-CU-2575 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour un garage détaché de grandes dimensions à être implanté au 110, chemin de la Côte Sud, sur le lot 5 676 068 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 475 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan d'implantation préparé par Madeline Leroux en date du 10 septembre 2015;
- plan d'architecture et vue en 3D dessiné par Madeline Leroux en date du 10 septembre 2015;
- échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-665
APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC – USAGE À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – 360,
CHEMIN DE LA CÔTE SUD – PROJET RÉ ÉQUI LIBRE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme, la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, pour le projet Ré ÉQUI Libre, au 360, chemin de la Côte Sud, lot 5 464 302 du cadastre du Québec, dans la zone A 524 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-666
APPROBATION DE CESSIION POUR FINS DE PARC – PROJET DE
DÉVELOPPEMENT DE LA FUTURE RUE YVONNE-LACROIX**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la cession pour fins de parc par 9322-7494 Québec inc. ou ses représentants, d'une partie du lot 2 109 856 du cadastre du Québec, correspondant à une superficie de 8 408,72 mètres carrés, représentant 10 % de la valeur réelle du terrain visé par le plan d'opération cadastrale soumis le 13 octobre 2015, sous le numéro de dossier 1507-CU-2517 / 2015-0058, pour le projet de développement de la rue Yvonne-Lacroix, le tout conformément au Règlement RV-1443 sur le lotissement et à la recommandation du Service d'urbanisme datée du 27 octobre 2015.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-667
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES – PERSONNEL SYNDIQUÉ -
RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires du personnel syndiqué pour le mois d'octobre 2015, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-668
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ -
RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires du personnel non syndiqué pour le mois d'octobre 2015, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-669
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Vincent Croteau	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 4 novembre 2015, en respect avec l'annexe D, section D-1e) de la convention collective SCFP;
Catherine Roberge	Brigadière scolaire au Service des ressources humaines et de la paie à compter du 4 novembre 2015, en respect avec l'annexe E, article 2a) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-670
ENGAGEMENT – POSTE-CADRE DE CONTREMAÎTRE, EXPLOITATION DE L'EAU POTABLE ET USINE D'ÉPURATION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'engagement de monsieur Éric Faubert au poste-cadre de contremaître, exploitation de l'eau potable et usine d'épuration, à compter du 7 décembre 2015, selon les conditions énumérées à la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et de la paie en date du 2 novembre 2015.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2015-11-671
ENGAGEMENT – CONTREMAÎTRE PAR INTÉRIM, DIVISION DES ÉGOÜTS ET DE L'AQUEDUC AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'engagement de monsieur Maurice Corbeil au poste de contremaître par intérim, division des égouts et de l'aqueduc au Service des travaux publics, à compter du 13 octobre 2015, selon les conditions énumérées au contrat de travail tel que soumis.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, le contrat de travail consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-672
ENGAGEMENT – TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE DU GÉNIE

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'engagement de monsieur Christian Neveu au poste de technicien en génie civil au Service du génie à compter du 7 décembre 2015, selon les conditions énumérées à la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et de la paie en date du 2 novembre 2015.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-11-673
ORGANIGRAMME – SERVICE DES LOISIRS

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver les modifications soumises à l'organigramme du Service des loisirs en date du 23 octobre 2015 comprenant l'abolition du poste de préposé à l'accueil, l'ajout d'un poste de commis aux loisirs et le remplacement du titre d'animatrice responsable à l'@dabase.

Adoptée

RÉSOLUTION 2015-0-11-674
FÉLICITATIONS

PROPOSÉ PAR MADAME MARLENE CORDATO, MAIRESSE

DE féliciter la nouvelle députée fédérale dans la circonscription de Rivière-des-Mille-Îles, madame Linda Lapointe, citoyenne de Boisbriand, élue lors du scrutin du 19 octobre dernier.

DE féliciter également le nouveau député fédéral dans la circonscription Thérèse-De Blainville, monsieur Ramez Ayoub, maire sortant de la Ville de Lorraine.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Travaux 2015 – Tous les travaux en cours dans les rues de la ville sont presque terminés dans les délais prévus;
- Campagne du Panier d'épicerie populaire – Succède à la mairesse de la Ville de Sainte-Thérèse au titre de présidente d'honneur de la campagne 2015 – Invite les gens à participer généreusement à la collecte de denrées alimentaires;
- Ouverture du procès intenté par la Communauté Oir Hachaim et autres contre la Ville sur la fourniture d'eau potable – Retrait de la demande de la Communauté suite à la mise en garde du juge;
- Mandat donné pour recouvrir les sommes injustement facturées aux citoyens grâce au « Programme de remboursement volontaire » mis en place par le gouvernement provincial.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District

- Invite les citoyens à consulter le bulletin Info Boisbriand pour connaître toutes les activités;
- Remercie les employés de la Ville et les bénévoles pour la réalisation des activités;
- Travaux terminés sur la montée Sanche.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Projet de développement au 156, chemin de la Grande-Côte;
- Offre ses condoléances à ceux qui ont connu et apprécié monsieur René Deraspe, ancien travailleur de la GM et son oncle.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Invite les gens à participer à la collecte de fonds pour l'organisme Le Relais – Journée spaghetti au restaurant Chez Milot et collecte du 29 novembre prochain;
- Brunch du partage – 6 décembre prochain;
- La Guignolée – 29 novembre prochain.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Invite les citoyens à participer aux activités à venir à la bibliothèque;
- Remercie les citoyens pour leur patience pendant les travaux réalisés sur la rue Champigny;
- Projet d'habitation Rive Gauche.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Succès de la collecte des matières compostables – Depuis le 1^{er} septembre, plus de 480 tonnes métriques ramassées;
- Incite les gens à s’abstenir d’utiliser des sacs de plastique dans les bacs de compostage;
- Nombre de collectes de matières compostables pour les mois de décembre 2016 à mars 2016;
- Représentation gratuite d’Alex Gaudreault, le dimanche 8 novembre prochain à la Maison du citoyen et Place de la culture.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Campagne d’achat local en cours jusqu’au 31 décembre prochain – Nombreux prix;
- Exposition de photos du 2 au 30 novembre à la Maison du citoyen et Place de la culture.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Invite les gens à profiter des dîners de l’amitié organisés par l’Oasis des aînés de Boisbriand, les lundis et vendredis, jusqu’à Noël;
- Souligne l’activité tenue pour la fête de l’Halloween;
- Tournoi Atome – Du 25 novembre au 26 décembre 2015.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Remercie le Service des loisirs pour la fête de l’Halloween au Centre d’interprétation de la nature;
- Félicite l’École de danse Suzie Paquette pour leur spectacle à l’occasion de la fête;
- Invite les gens à l’achat local;
- Félicite les félins parmi nous - Succès de l’activité de micropuçage et d’adoption du 25 octobre dernier. Autres activités à venir avant Noël.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Gagnon	Article 40
Monsieur Martin Drapeau	Article 14
Monsieur Thibault	Article 6 G)
Madame Charlotte Bernier	Article 6 G)
Monsieur André Bordeleau	Article 19

**RÉSOLUTION 2015-11-675
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE lever la séance à 22 h.

Adoptée